

Le minimum garanti inchangé en 2025



© 2024 Les Echos Publishing

Comme le Smic, le minimum garanti, qui intéresse tout particulièrement le secteur des hôtels-café-restaurants pour l'évaluation des avantages en nature nourriture, aurait dû faire l'objet d'une revalorisation automatique de presque 2 % au 1^{er} janvier 2025. Mais cette revalorisation n'aura pas lieu en ce début d'année puisque le gouvernement l'a anticipé de 2 mois en augmentant le minimum garanti de 2 % au 1^{er} novembre 2024, le faisant ainsi passer de 4,15 € à 4,22 €.

Le minimum garanti n'augmente donc pas au 1^{er} janvier 2025, sauf « coup de pouce » surprise du gouvernement.

Dans le secteur des hôtels-café-restaurants, l'avantage nourriture reste donc évalué à 8,44 € par journée ou à 4,22 € pour un repas.

© 2024 Les Echos Publishing